

analyse la « Lettre pastorale que Sa Grandeur Mgr Blanche, Eudiste, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent et évêque de Sicca, adressait de Versailles, le 8 février 1909, aux fidèles de son vicariat. » — Puis le chroniqueur, qui est le R. P. Em. Georges, résume les articles publiés par la *Nouvelle-France* et autres périodiques canadiens, à l'occasion de la béatification du P. Eudes.

Les legs pieux

La Congrégation du Concile consultée, le 21 mars 1909, sur cette question : Les prêtres et laïques peuvent-ils, à l'insu de l'Ordinaire, recevoir des legs pieux, en gérer l'administration et en remplir les charges ? a fait cette réponse :

« La Sacrée Congrégation du Concile, après avis du Consultant et mûr examen de la question, a répondu en sa séance plénière du 7 août 1909 : « Tous ceux, prêtres ou laïques, à qui sont confiés des legs pieux, sont tenus d'en informer, le plus tôt possible, l'évêque qui a le droit de veiller à l'administration et de pourvoir à la sécurité de ces legs. »

Au Cap-Rouge

A Saint-Félix du Cap-Rouge, on a célébré solennellement, dimanche dernier, le cinquantenaire de la fondation de la paroisse. Le seul côté profane de la fête, ce fut le pavoisement général du village ; tout le reste se passa à l'église.

S. G. Mgr l'Auxiliaire célébra la grand'messe pontificale, assisté de M. l'abbé T. Paquet comme archiprêtre, du R. P. Vanier et de M. l'abbé C. Desrochers, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé Scott, curé de Saint-Foy, prononça le sermon de circonstance.

Plusieurs prêtres de Québec et de Lévis assistèrent à la fête, qui se termina, l'après-midi, par un solennel salut du Saint Sacrement. Avant cet office, Monseigneur l'Auxiliaire adressa aux paroissiens une allocution, où il exposa les leçons qui se dégageaient de la célébration de ce grand jour.